



Procès-Verbal

Commission Régionale des Délégations

Réunion du Lundi 15 Janvier 2024

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Téléphone : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oolluneoosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Téléphone : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

INDISPONIBILITES

Les délégués régionaux doivent saisir dès à présent leurs indisponibilités pour la saison sur le « **portail des officiels** »

INDISPONIBILITE JOURNEE NATIONALE DU BENEVOLAT (J.N.B.)

Les délégués désignés par leur District pour participer à la J.N.B. le samedi 23 mars 2014 à Décines doivent transmettre leur indisponibilité dès à présent.

RAPPORTS 2023/2024

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « Portail des officiels ») pour toutes les compétitions.

COUPE LAuRAFoot (32^{èmes} de Finale) le 28 janvier 2024

- Rencontres les 27 et 28 Janvier 2024.
- Port du brassard **OBLIGATOIRE** pour les Educateurs (clubs régionaux).
- En cas de dysfonctionnement de la FMI, les délégués devront transmettre le résultat du match par TEXTO à la permanence : 06-26-05-04-89 (Pierre LONGERE).
- Dans ce cas, les clubs recevant adresseront leur feuille de match au service compétitions de la Ligue.
- Les Délégués ont la responsabilité de la transmission de la FMI dès la fin de la rencontre.
- **Plan VIGIPRATE : Obligation de placer les affiches aux entrées.**
- Pas de prolongation (voir le PV de la CR COUPES).
- TAS le 29 janvier 2024 au siège de la Région AURA

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2 h 00 avant le match (N3) et 01 h 30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

SAISIE BUTEURS N3 : La saisie des buteurs en championnat N3 est obligatoire.

BRASSARD EDUCATEUR :

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc**. Les délégués sont priés de le mentionner sur leur rapport.

RAPPORT IMPORTANT

Lors d'un match reporté, le système ne propose pas de nouveau rapport au délégué (ou à l'arbitre). Dans ce cas, le délégué établira un rapport sous forme de courrier au service compétitions.

LISTE DES CLUBS AYANT SUIVI LA FORMATION AA BENEVOLES DE CLUB

DISTRICT	CLUB	CLUB	CLUB
AIN	ESSOR BRESSES SAÔNE	AS MONTREAL LA CLUSE	AS MISERIEUX TREVoux
	CS VIRIAT	CS LAGNIEU	PLASTICS VALLEE FC
	AIN SUD FOOT	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01	
ALLIER	GF MYF BESSAY	AVERMES	RC VICHY
	AC SP MOULINS	MONTLUCON FOOTBALL	MOULINS YZEURE FOOT 03
	AS DOMERAT	FF YZEURE ALLIER AUVERGNE	
CANTAL	AURILLAC FOOTBALL CLUB	CS ARPAJON	
	JORDANNE FC	US SAINT FLOUR	
DRÔME	ENT. SP. NORD DRÔME	US DAVEZIEUX VIDALON	
ARDECHE	OLYMPIQUE VALENCE	AS DONATIENNE	
ISERE	FC SEYSSINS	GRENOBLE FOOT 38	
	GUC FOOT FEMININ	ES RACHAIS	

LOIRE	AS SAINT ETIENNE	ROANNAIS FOOT 42	ES HAUT FOREZ
	SORBIERS LA TALAUDIERE	OLYMPIQUE SAINT ETIENNE	ANDREZIEUX BOUTHEON FC
	ES VEAUCHE	SAVIGNEUX MONTBRISON	FC RIORGES
	SAINTE PAUL EN JAREZ	RIVE DE GIER	
HAUTE LOIRE	MONISTROL	SAINTE JULIEN CHAPTEUIL	US SUCS ET LIGNONS
	GL2S	FC ESPALY	LE PUY FOOT 43
	US BRIOUDE	SAUVETEURS BRIVOIS	G. BLAVOZY SAINT GERMAIN
PUY DE DÔME	US MARTRES DE VEYRE	FC COURNON D'AUVERGNE	LEMPDES SPORTS
	CLERMONT FOOT 63	FC CHAMALIERES	AS CLERMONT ST JACQUES
	FC RIOM	FC CHÂTEL GUYON	G. FORMATEUR LIMAGNE
	CEBAZAT SPORT	US ISSOIRE	AAS MONTFERRAND
	SA THIERS		
LYON ET RHÔNE	DOMTAC FC	ENT. SP. GENAS AZIEU	AS SAINT MARTIN EN HAUT
	VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	CALUIRE FOOT FEMININ 1968	FC LYON
	SAINTE FOY LES LYON	CHASSIEU DECINES FC	AS MONTCHAT LYON
	PONTCHARRA SAINT LOUP	SUD LYONNAIS FOOT 2013	
SAVOIE	FC HAUTE TARENTEISE	CHAMBERY SAVOIE FOOT	
	FC NIVOLET	FC AIX LES BAINS	
HAUTE SAVOIE PAYS GEX	FC ANNECY	FC CHERAN	MARIGNIER SPORTS
	GFA RUMILLY VALLIERES	US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD	

COURRIERS RECUS

Demande de l'ES VEAUCHE : Noté.

M. LEFEBVRE : PV organisation CGCA Lyon Duchère. Noté.

MM. CHANTEMESSE, VERDUN, HANS : Noté.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance.